



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

# CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

## Trentième session

**Khartoum (Soudan), 19-23 février 2018**

**Gestion de la chenille légionnaire d'automne en Afrique**

### Résumé

La chenille légionnaire d'automne, ou noctuelle américaine du maïs (*Spodoptera frugiperda*) est un insecte envahissant qui a été introduit accidentellement en Afrique. Signalée pour la première fois au début de l'année 2016 en Afrique centrale et occidentale, la légionnaire d'automne s'est rapidement propagée à travers tout le continent et touche désormais des millions de petits producteurs de maïs. Elle s'attaque de préférence au maïs, mais peut se nourrir de plus de 80 espèces de plantes, dont le riz, le sorgho, le millet, la canne à sucre, le coton et des cultures potagères. Les agriculteurs ont besoin sans attendre d'un appui et de conseils qui leur permettent de lutter durablement contre la présence de cet insecte nuisible dans leur système de culture, et ce, au moyen d'un programme de protection intégrée. Certaines pratiques de protection appliquées sur le continent américain peuvent être rapidement adaptées aux conditions africaines, mais il faudra en tout cas mener des travaux de recherche à moyen terme afin de mettre à l'essai et de valider rapidement des mesures de protection qui pourraient s'avérer utiles mais qui n'ont pas encore été essayées.

Depuis la première apparition de la chenille légionnaire d'automne, la FAO, en collaboration avec les partenaires compétents, a élaboré un Cadre de partenariat pour encadrer, de manière coordonnée et en faisant intervenir les parties concernées, la création de projets et de programmes dans les domaines relevant de leurs compétences et de leur mandat respectifs ainsi que dans les limites de leurs capacités.

La présente note fait le point des mesures prises par la FAO pour lutter contre la légionnaire d'automne, notamment le Programme d'action de l'Organisation à l'appui de la gestion durable de la légionnaire d'automne.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).



ARC30

## I. Introduction

1. La chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*) est un insecte nuisible envahissant originaire du continent américain. Sa présence a été officiellement signalée pour la première fois en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest au début de l'année 2016 et la légionnaire a rapidement gagné un grand nombre de pays producteurs de maïs en Afrique. Elle a été détectée dans presque tous les pays africains et touche maintenant des millions de petits producteurs de maïs à travers tout le continent.
2. Bien qu'elle s'attaque de préférence au maïs, la légionnaire d'automne peut se nourrir de plus de 80 espèces de plantes, parmi lesquelles le riz, le sorgho, le millet, la canne à sucre, le coton et des cultures potagères, autant de cultures qui jouent un rôle stratégique dans la concrétisation de la sécurité alimentaire et dans l'amélioration de la nutrition.
3. Les agriculteurs ont besoin sans attendre d'un appui et de conseils qui leur permettent de lutter durablement contre la présence de la légionnaire d'automne dans leur système de culture, et ce, au moyen d'un programme de protection intégrée durable. Certaines pratiques de gestion appliquées sur le continent américain peuvent être rapidement adaptées aux conditions africaines, mais elles doivent encore passer par une phase d'essai et de validation. Il faudra également mener des recherches à court terme afin de tester rapidement d'autres pratiques de gestion qui pourraient être mises en œuvre, mais dont l'efficacité n'a pas encore été démontrée.
4. De vastes campagnes de communication et de formation doivent être menées afin d'aider les agriculteurs et leurs organisations à mieux connaître la biologie et l'écologie de la légionnaire et à gérer leurs systèmes de culture en conséquence. Les décideurs doivent être conscients de la menace potentielle de cet insecte nuisible et être informés des politiques et des programmes qui ont donné de bons résultats ailleurs, de sorte qu'ils ne soient pas tentés de distribuer ou d'importer de grandes quantités de pesticides sachant qu'une telle approche ne constitue probablement pas une solution durable.
5. En outre, s'il n'est pas encadré, le recours aux pesticides peut avoir de nombreuses répercussions négatives: contamination de l'environnement, hausse des coûts de production et augmentation des effets néfastes sur la santé humaine, les animaux d'élevage et d'autres organismes et objets non visés.
6. Afin de s'acquitter de cette tâche, la FAO, en collaboration avec les partenaires compétents, a mis en place une série de mesures aux niveaux local, national, sous-régional et régional. Elle a par ailleurs élaboré un cadre visant à orienter l'élaboration concertée de projets et de programmes par les parties prenantes dans les domaines relevant de leurs compétences et de leur mandat respectifs en tenant compte de leurs capacités. Ce cadre a également conduit à la création d'un programme d'action propre à l'Organisation.
7. Cette note présente les mesures immédiates prises par la FAO pour lutter contre la légionnaire d'automne ainsi que le Programme d'action de l'Organisation à l'appui de la gestion durable de ce ravageur.

## II. Mesures immédiates de lutte contre la chenille légionnaire d'automne

La FAO a mené et continue de mener plusieurs interventions coordonnées en Afrique pour lutter contre la légionnaire d'automne conformément aux indications techniques institutionnelles.

## Niveau régional

8. Du 27 au 28 avril 2017, une réunion de consultation des parties prenantes de la région Afrique a été organisée par la FAO, l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA) et le Centre international d'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT) en vue de faire le point sur l'incidence et l'impact de la chenille légionnaire d'automne en Afrique et d'examiner les approches possibles pour réduire au maximum les dommages, y compris par la formulation de recommandations concrètes à l'appui d'une gestion efficace des populations de ce ravageur sur le continent. Cette réunion s'est notamment conclue par la décision de confier à la FAO le rôle de coordonner la lutte contre la légionnaire d'automne en Afrique.

9. Collaboration avec l'Union africaine: la FAO et la Commission de l'Union africaine se sont réunies à Addis-Abeba le 29 juin 2017 pour réfléchir à la coordination des efforts en matière de gestion de la légionnaire d'automne en Afrique, aussi bien dans le cadre d'interventions à mener d'emblée et à moyen terme que dans une perspective stratégique à plus long terme. Le 3 octobre 2017, durant la Conférence du Comité technique spécialisé (CTS) de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement qui s'est tenue à Addis-Abeba, la FAO a présenté le Cadre de partenariat à l'appui de la gestion durable de la chenille légionnaire d'automne en Afrique. Le cadre a par la suite été entériné par les participants. En marge de la Conférence du CTS, une table ronde des partenaires a été organisée le 4 octobre et a donné l'occasion de présenter le Programme d'action de la FAO à l'appui de la gestion durable de la légionnaire d'automne en Afrique.

10. Réunion d'experts sur la chenille légionnaire d'automne: la FAO a organisé à Accra (Ghana), du 18 au 20 juillet, une réunion d'experts dans le cadre de la coopération Sud-Sud, qui a permis de rassembler des spécialistes du continent américain, de l'Afrique et d'autres experts pour faire le point sur les connaissances actuelles dans le domaine de la gestion durable de la légionnaire appliquée à l'agriculture familiale. Les experts se sont penchés sur des questions centrales, notamment la lutte biologique, le suivi, les seuils de nuisibilité économique, l'utilisation d'insecticides biologiques et l'incidence de la biodiversité végétale sur l'écologie de la légionnaire d'automne. On trouvera le rapport de synthèse de la réunion à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/3/a-bt622e.pdf>.

11. Élaboration d'un programme pour les écoles pratiques d'agriculture: la FAO a profité de la réunion d'experts qui s'est tenue à Accra pour réunir des maîtres formateurs des écoles pratiques d'agriculture venus de toute l'Afrique, de sorte qu'ils conçoivent en collaboration avec des chercheurs un programme consacré à la protection intégrée contre la chenille légionnaire d'automne. Le programme servira à former d'autres formateurs des écoles pratiques d'agriculture et à introduire la question de la légionnaire d'automne dans les écoles pratiques des pays africains touchés. Il prévoit des expériences pratiques, des études de terrain et des exercices qui peuvent être réalisés avec des agents de vulgarisation et des agriculteurs pendant toute une saison.

12. Création d'un système de surveillance et d'alerte rapide: la FAO, en collaboration avec des agriculteurs et d'autres parties prenantes, a défini un ensemble de données de référence à recueillir sur le terrain et à consigner à des fins de surveillance de la chenille légionnaire d'automne. Une application de collecte de données a été conçue et a fait l'objet d'un examen à Entebbe (Ouganda) du 13 au 15 novembre 2017. Une version d'essai de l'application mobile a été distribuée, avec pour objectif d'en valider le fonctionnement d'ici le mois de décembre 2017. Le module et la plateforme de collecte de données seront disponibles au début de l'année 2018. Les données seront ainsi recueillies de manière cohérente d'un bout à l'autre du continent, ce qui facilitera les analyses comparatives et la formation.

13. Évaluation des incidences de la présence de la chenille légionnaire d'automne: La FAO travaille en étroite collaboration avec le CIMMYT et le CABI (Centre for Agriculture and Biosciences International), elle assume un rôle de chef de file en ce qui concerne la formulation d'un plan d'action initial axé sur le suivi des incidences et prête son appui aux processus d'évaluation. Une manifestation visant à faire le point sur la situation de la légionnaire d'automne en Afrique et sur la voie à suivre a

été organisée en marge de la Conférence de la FAO le 4 juillet 2017. Cet événement – qui a réuni les Ministres de l’agriculture du Zimbabwe et de l’Afrique du Sud, le Vice-Ministre de l’alimentation et de l’agriculture du Ghana, l’Ambassadrice du Royaume-Uni et le Directeur pour l’Afrique du Ministère britannique du développement international (DfID) – a permis de mettre en avant les principales expériences menées au Brésil dans le domaine de la lutte contre la légionnaire d’automne grâce à une présentation donnée par un expert de l’Institut national de recherche agronomique brésilien (EMBRAPA).

14. Une note d’orientation, une foire aux questions et une liste de messages clés de la FAO sur la chenille légionnaire d’automne ont été élaborées en complément de plusieurs notes indicatives, dont celles sur la position de la FAO concernant l’utilisation de pesticides et de plantes génétiquement modifiées, qui ont été largement diffusées au sein de l’Organisation et auprès des partenaires. Des dépliants sur l’identification et la gestion de la légionnaire d’automne ont également été conçus et publiés en collaboration avec le CABI.

15. La FAO a organisé le 28 novembre 2017 à Rome une réunion consultative avec des partenaires fournisseurs de ressources, à laquelle étaient conviés des représentants des pays touchés.

16. L’ensemble des notes et des documents sont publiés en ligne sur la page consacrée à la chenille légionnaire d’automne, consultable à partir du site web de la FAO sur les crises touchant la filière alimentaire (<http://www.fao.org/food-chain-crisis/how-we-work/plant-protection/fall-armyworm/en/>).

### Niveau sous-régional

17. Des ateliers sous-régionaux de formation des formateurs sur la gestion de la chenille légionnaire d’automne ont été organisés pour l’Afrique centrale, orientale, occidentale et australe. Parmi les participants figuraient des personnes travaillant dans des organisations nationales de protection des végétaux (ONPV), au sein de services de vulgarisation ou encore dans des écoles pratiques d’agriculture à titre de maîtres formateurs ou de facilitateurs. À l’issue de leur formation, ces personnes pouvaient à leur tour former d’autres membres du personnel ainsi que des agriculteurs pour les aider à lutter contre la légionnaire dans leurs pays respectifs. Plusieurs sujets étaient abordés, parmi lesquels l’identification et le diagnostic, la prospection, les systèmes d’alerte rapide, la planification des interventions d’urgence, les évaluations d’impact et les solutions possibles en matière de protection intégrée.

18. **Afrique centrale:** La FAO a organisé à Kinshasa (République démocratique du Congo), du 11 au 13 juillet 2017, un atelier avec des parties prenantes d’Afrique centrale, notamment l’ONPV, le Conseil phytosanitaire interafricain (CPI), l’Institut international d’agriculture tropicale (IITA), les communautés économiques régionales (CER) (la Communauté économique des États d’Afrique centrale [CEEAC] et la Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale [CEMAC]) et le Pôle régional de recherche appliquée au développement des systèmes agricoles d’Afrique centrale (PRASAC).

19. **Afrique de l’Est:** La FAO, conjointement avec l’Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique orientale et centrale (ASARECA), a organisé une réunion sous-régionale consacrée à la définition d’une stratégie de lutte contre la chenille légionnaire d’automne, qui s’est tenue du 18 au 20 septembre 2017 à Entebbe (Ouganda). Cette rencontre a rassemblé un large éventail de parties prenantes (CER, organismes de recherche et développement, gouvernements, secteur privé, partenaires fournisseurs de ressources, etc.) dans l’objectif de garantir une solide coordination des interventions de protection contre la légionnaire d’automne à l’échelle sous-régionale. La stratégie sous-régionale s’articule autour de cinq volets principaux: 1) suivi, surveillance et prévision; 2) gestion de la chenille légionnaire d’automne; 3) évaluation des incidences de la présence du ravageur; 4) coordination, communication et formation; 5) mobilisation de ressources. Cette réunion était précédée d’un atelier organisé conjointement par l’Agence

des États-Unis pour le développement international (USAID) et le CIMMYT du 16 au 17 septembre 2017, avec l'appui de la FAO, qui avait pour objet l'élaboration d'un manuel de terrain sur la protection contre la légionnaire d'automne.

20. La FAO procède actuellement à la mise en œuvre d'un projet financé par l'USAID et le Bureau américain d'aide aux victimes de catastrophes à l'étranger (OFDA), dont l'objectif est d'instaurer en Afrique de l'Est un système d'intervention d'urgence au niveau communautaire pour la surveillance de la chenille légionnaire d'automne, l'établissement de prévisions, le lancement d'alertes rapides et la mise en place de mesures de gestion. Dans le cadre de ce projet, la FAO travaille en collaboration avec l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain (OLCP-EA), le CABI, le Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes (ICIPE) et des ministères de l'agriculture de pays d'Afrique de l'Est.

21. **Afrique australe:** La FAO a organisé, du 14 au 16 février 2017 à Harare (Zimbabwe), une réunion consultative avec des gouvernements et des parties prenantes d'Afrique australe pour aborder la question de la sensibilisation aux problèmes posés par les organismes nuisibles, dresser un bilan de la situation et discuter de la préparation aux situations d'urgence et de la capacité à intervenir rapidement en cas d'infestation. Elle a également organisé, en collaboration avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la réunion des parties prenantes de la lutte contre la légionnaire d'automne en Afrique australe sur les thèmes de la sensibilisation, du partenariat et de la coordination (du 30 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017) pour discuter des interventions régionales en matière de lutte contre la légionnaire, des enseignements à tirer, des défis et des plans de préparation pour la campagne de production 2017-2018.

22. La FAO a convoqué une réunion technique pour l'Afrique australe du 25 au 26 avril 2017 pour faire le point sur l'étendue de la présence de la légionnaire d'automne et pour évaluer ses effets sur la production et les moyens de subsistance des populations.

23. La FAO collabore actuellement avec les comités d'évaluation de la vulnérabilité pour mener des évaluations des incidences de la légionnaire d'automne sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des ménages dans six pays (Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe). Pour ce faire, elle utilise des outils d'évaluation qualitative qui ont fait l'objet d'essais préliminaires.

24. Des formations sont actuellement dispensées à l'échelle nationale dans le cadre du déploiement du système de surveillance régionale de la légionnaire d'automne, dont le fonctionnement repose sur une application mobile et un réseau de pièges à phéromones.

25. **Afrique de l'Ouest:** La FAO a organisé un atelier de formation de formateurs de six jours à Abuja (Nigéria) du 5 au 10 septembre 2017 destiné à enrichir les compétences et connaissances des spécialistes des questions phytosanitaires, des vulgarisateurs et des professionnels des écoles pratiques d'agriculture (maîtres formateurs et animateurs) relatives à la chenille légionnaire d'automne en Afrique occidentale. Les 15 pays de la région ont reçu un soutien pour définir des plans d'action contre ce ravageur, qui serviront d'instruments de mobilisation de ressources. Des missions d'évaluation et de sensibilisation ont été dépêchées au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Libéria, au Mali et en Sierra Leone. La présence de la chenille a été avérée dans les 15 pays visés suite au travail des missions. La FAO aidera la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à élaborer un programme sous-régional de protection contre la chenille légionnaire d'automne.

### **Niveau national**

26. Depuis l'apparition de la chenille légionnaire d'automne, la FAO a pris plusieurs mesures pour renforcer les capacités d'intervention des pays africains par l'intermédiaire de projets du PCT et d'autres mécanismes de financement. Les projets qui sont menés visent à faire mieux connaître le problème de la légionnaire d'automne, à renforcer les capacités de gestion des pesticides au niveau des

producteurs ainsi que la capacité à détecter rapidement et avec précision la légionnaire d'automne, à promouvoir l'application efficace des pesticides et les pratiques optimales en la matière, et à rétablir la capacité productive. Pour atteindre ces objectifs, on s'est attaché, dans le cadre des projets du PCT, à donner aux pays les moyens de mettre en place des plans d'action contre la légionnaire d'automne et d'établir des équipes spéciales à l'échelle nationale pour coordonner leur mise en œuvre.

### **III. Rôle de coordination joué par la FAO dans la lutte contre la chenille légionnaire d'automne**

27. Les participants à la réunion de consultation des parties prenantes pour la région Afrique (AGRA/CIMMYT/FAO), qui s'est tenue du 27 au 28 avril 2017 à Nairobi (Kenya), sont convenus de confier à la FAO le rôle de coordonner la lutte contre la légionnaire d'automne en Afrique.

28. Dans une volonté de s'acquitter efficacement de cette tâche, la FAO a élaboré, en collaboration avec les partenaires compétents, un Cadre de partenariat pour encadrer, de manière coordonnée, la création de projets et de programmes par les parties prenantes dans les domaines relevant de leurs compétences et de leur mandat respectifs ainsi que dans les limites de leurs capacités. Le Cadre de partenariat favorisera la gestion durable de la légionnaire d'automne en Afrique grâce à une meilleure coordination des interventions.

29. Au sein du Cadre de partenariat, la FAO et de nombreux partenaires du développement et partenaires fournisseurs de ressources ont uni leurs forces afin de traiter cette nouvelle menace de manière coordonnée dans l'optique d'une gestion durable. Les activités concertées devront être menées à plusieurs échelons: d'abord au niveau des communautés d'agriculteurs, puis au niveau des collectivités et des districts et, pour finir, au niveau national où les autorités prendront les décisions à caractère stratégique. Des recommandations, des connaissances et des concepts clés sont déjà disponibles et doivent être rapidement diffusés auprès des petits agriculteurs et des agents de vulgarisation sur tout le continent. Tous les mécanismes, y compris les programmes de vulgarisation nationaux et les approches participatives, comme les écoles pratiques d'agriculture, doivent être associés à de vastes campagnes de communication.

30. Onze groupes de travail techniques coordonnés par la FAO ont été mis sur pied, chacun étant dirigé par l'institution ou l'organisation compétente: lutte biologique; pesticides biologiques; pesticides chimiques de synthèse; surveillance et alerte rapide; communication, sensibilisation et gestion des connaissances; écoles pratiques d'agriculture, vulgarisation, cliniques phytosanitaires; agroécologie; évaluation d'impact; mécanismes traditionnels de résistance des plantes hôtes; résistance transgénique; quarantaine et mesures phytosanitaires.

31. Il convient de chercher d'autres solutions possibles et d'en faire l'essai dans les différents environnements agroécologiques en Afrique. Il est important que les partenaires internationaux collaborent étroitement avec des centres de recherche-développement régionaux et nationaux pour que l'on puisse disposer de connaissances encore plus complètes et que les recommandations soient plus adaptées.

32. Au sein du Cadre de partenariat, la FAO a mis au point un Programme d'action à l'appui de la gestion durable de la légionnaire d'automne en Afrique. Ce programme présente aux partenaires de développement et aux partenaires fournisseurs de ressources les mesures indiquées dans le Cadre de partenariat que la FAO est prête à coordonner et à administrer directement compte tenu des avantages comparatifs qui sont les siens. Il est divisé en six composantes: mesures immédiates en matière de gestion de la chenille légionnaire d'automne, priorités de recherche à court terme, communication et formation, surveillance et alerte rapide, politiques et appui à l'élaboration de la réglementation, et coordination. Nombre des activités qui y sont décrites prévoient la participation active de partenaires et de prestataires de services. La FAO rédigera les lettres d'accord ou contrats dans lesquels seront définies les obligations et les responsabilités de toutes les parties. Le Programme d'action a été communiqué aux principaux partenaires et sert de base à la mobilisation des ressources. Il est

disponible en anglais à l'adresse <http://www.fao.org/3/a-bt417e.pdf> et en français à l'adresse <http://www.fao.org/3/a-bt417f.pdf>.

#### IV. Principales réalisations et enseignements tirés

33. À la lumière des connaissances qui ont été mises en commun avec des spécialistes du continent américain concernant la gestion durable de la légionnaire d'automne dans le contexte de l'agriculture familiale, il a été procédé à un examen des principaux aspects du problème, à savoir la surveillance, les seuils de nuisibilité économique, la lutte biologique, l'utilisation d'insecticides biologiques et les considérations écologiques de la lutte contre la légionnaire. Les enseignements tirés et les recommandations formulées ont été compilés et seront mis en pratique dans l'environnement africain pour en tester l'efficacité.

34. Dans la plupart des pays, la lutte contre la légionnaire d'automne se résume à l'emploi de pesticides de synthèse. Certains pesticides dangereux sont faciles à trouver dans les pays africains et y sont largement utilisés. Ces produits présentent des risques inacceptables pour la santé humaine et pour l'environnement. En tenant compte de l'expérience acquise au cours des campagnes agricoles précédentes, il a été possible de dresser un inventaire des pesticides employés pour lutter contre la légionnaire d'automne et de formuler des recommandations pour les campagnes à venir. Les pratiques et les mesures recommandées sont résumées sous la forme de concepts et de messages fondamentaux, et constituent la base des activités de vulgarisation et d'apprentissage par la pratique menées avec les vulgarisateurs et les agriculteurs.

35. Les mesures réglementaires visant à faire en sorte que les pesticides autorisés et utilisés n'aient pas d'effets négatifs inacceptables sur la santé humaine et l'environnement et à promouvoir l'homologation de pesticides appropriés (efficaces et à faible risque) sont essentielles à la durabilité de la lutte contre la légionnaire d'automne. À cet égard, des avis sur les pesticides ont été émis à l'intention des pays et des autorités de réglementation.

36. Les services d'homologation ont besoin d'aide pour passer en revue les homologations en vigueur afin d'éliminer les pesticides dont l'utilisation présente des risques inacceptables et pour examiner sans tarder les nouveaux produits, à commencer par les pesticides biologiques qui ont été conçus, testés et homologués dans d'autres pays et qui offrent un moyen de protection à la fois efficace, économique et moins risqué.

37. Il est primordial de mettre l'accent sur la sensibilisation pour faire en sorte que le plus grand nombre possible d'agriculteurs soient informés des options de lutte disponibles. Des supports de communication à l'intention des vulgarisateurs ont été mis au point en collaboration avec le CABI.

38. Le renforcement des moyens d'intervention des agriculteurs et la promotion de l'action communautaire sont des éléments importants de la stratégie qui permet de gérer de manière durable la présence des légionnaires d'automne. Depuis des dizaines d'années, la FAO encourage la mise en place d'écoles pratiques d'agriculture comme plateformes destinées à la formation des agriculteurs et à la mise en commun de leurs expériences. Un programme relatif à la légionnaire d'automne destiné à ces écoles a été mis au point et sera traduit en français et en portugais en vue d'une distribution à grande échelle; des maîtres formateurs seront sélectionnés et suivront une formation. On a par ailleurs dressé un inventaire des écoles pratiques d'agriculture présentes sur l'ensemble du continent africain.

39. De nombreux pays africains disposent de capacités limitées pour ce qui est de détecter, par un mécanisme ordinaire de surveillance et de détection précoce, de nouvelles infestations d'organismes nuisibles et pour y réagir rapidement. Un groupe de travail technique, constitué de partenaires et de chercheurs de premier plan, a été mis sur pied et fournit des avis sur l'instauration d'un système de surveillance et d'alerte rapide appliqué à la légionnaire d'automne. Les travaux menés par ce groupe ont débouché sur un premier résultat concret avec la mise au point d'une application de surveillance et d'alerte rapide, qui a été validée et sera déployée au début de l'année 2018.

40. Il est possible de recourir aux pièges et appâts à phéromones pour effectuer un suivi des populations, puis de verser les données ainsi recueillies dans un système global de gestion des données. La collecte de données doit également être réalisée à partir d'estimations des infestations sur le terrain. Les deux types de données peuvent être facilement téléversés au moyen d'une application conçue pour les téléphones portables.

41. Il est nécessaire de coordonner la lutte contre la légionnaire d'automne en Afrique à différents niveaux, c'est-à-dire aussi bien aux niveaux local, national et régional qu'à l'échelle du continent. Un Cadre de partenariat à l'appui de la gestion de la chenille légionnaire d'automne a été mis au point et approuvé par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine. Ce cadre prend corps à travers les produits des groupes de travail techniques qui se penchent sur les principaux aspects de la lutte contre le ravageur.

42. À l'échelle nationale, plusieurs pays ont déjà adopté l'approche consistant à créer une équipe ou un comité chargé de la légionnaire d'automne au niveau national, qui se compose notamment d'institutions de recherche, de vulgarisateurs, d'ONPV, de représentants du secteur privé et d'organisations d'agriculteurs. Dans la plupart des pays, des projets menés au titre du PCT ont permis d'appuyer la mise en place d'équipes nationales et l'élaboration de plans d'action contre la légionnaire d'automne.

## V. Prochaines étapes et priorités

43. De manière générale, pour les campagnes agricoles à venir, on accordera la priorité à la transposition à grande échelle des réalisations et des pratiques optimales et éprouvées en vue, d'une part, de venir en aide au plus grand nombre possible d'agriculteurs en renforçant les capacités des pays dans divers domaines de la protection contre la légionnaire d'automne et, d'autre part, d'accompagner les pays dans l'adoption de solutions durables face au défi de la légionnaire.

44. S'agissant plus particulièrement des pesticides, on mettra l'accent en priorité sur les pesticides à faible risque, les pesticides biologiques et les pesticides botaniques. Il conviendra de réaliser des essais et des tests d'adaptation dans les exploitations agricoles en vue de déterminer l'efficacité des pesticides biologiques, en plus de mener des initiatives de sensibilisation et de formation axées sur les options de lutte disponibles. Il faudra également prendre en compte les possibilités d'approvisionnement, de production et de fabrication au niveau local de ces options. Pour chacune d'elles, il est essentiel de mettre en place une procédure d'homologation accélérée.

45. Les activités de recherche-développement sur les moyens de lutte biologique figureront également au rang des priorités: recensement des ennemis naturels (prédateurs, parasitoïdes et agents pathogènes) de la légionnaire d'automne dans le nouveau contexte que représente l'Afrique subsaharienne; quantification de leur importance dans la lutte contre le ravageur; recensement des lacunes et des possibilités en vue de l'introduction de méthodes de lutte biologique classique inspirées de l'expérience américaine. Il faudra examiner dans quelle mesure il serait possible de produire et d'appliquer à l'échelle locale des agents de lutte biologique, en particulier les parasitoïdes *Trichogramma* des œufs de la légionnaire d'automne, le virus de la polyédrose nucléaire (VPN) et la bactérie *Bacillus thuringiensis*; à cet égard, la coopération Sud-Sud (Amérique-Afrique) jouera un rôle déterminant. En outre, on devra mener des essais pour déterminer l'efficacité de méthodes de lutte simples, comme l'application de cendres, de solutions savonneuses ou d'extraits de plantes locales.

46. On doit mener de toute urgence des évaluations pour mieux cerner la variation des rendements et de la production agricoles, l'ampleur des pertes économiques, les changements qui s'opèrent au niveau des revenus des ménages, de l'accès à la nourriture, de la disponibilité alimentaire et des modes de consommation alimentaire ainsi que les stratégies d'adaptation fondées sur les moyens d'existence au sein des populations touchées. Il faudra par ailleurs déterminer quelles sont les répercussions de l'utilisation de pesticides. À court terme, les actions qui seront menées viseront à affiner et à harmoniser les outils d'évaluation des impacts.



47. La mise en œuvre du programme relatif à la légionnaire d'automne pour les écoles pratiques d'agriculture à des fins de sensibilisation des communautés figurera au nombre des interventions prioritaires. L'action collective repose sur une bonne connaissance de la biologie et de l'écologie du ravageur et dépend du suivi et de la surveillance assurés par les communautés et au niveau des parcelles, ainsi que du perfectionnement des stratégies de lutte. Pour les cinq années à venir, l'objectif sera de former 10 millions d'agriculteurs par l'intermédiaire de 40 000 écoles pratiques d'agriculture réparties parmi les trois réseaux sous-régionaux (Afrique australe, Afrique orientale et Afrique occidentale et centrale). Les activités pédagogiques seront élaborées conformément au manuel de formation sur la légionnaire d'automne, qui sera traduit en français et en portugais, voire dans des langues locales, et distribué à grande échelle à la fois en version papier et en version électronique.

48. Les efforts de sensibilisation et de communication de masse devront être poursuivis. À cet égard, il faudra mettre en place une stratégie qui s'articulera autour de différents moyens d'information: affiches, dépliants (dans les langues locales au besoin), radios rurales, clubs d'écoute communautaires et autres médias communautaires et sociaux. Cette stratégie mettra également sur l'utilisation de vidéos de formation participative peu onéreuses, dans les langues locales et produites par les communautés. Il faudra veiller à diffuser des messages cohérents au grand public et dans les pays, sur la base des meilleures connaissances, et élaborer des campagnes de communication de grande envergure.

49. Le système de surveillance et d'alerte rapide pour la légionnaire d'automne sera testé dans plusieurs pays pilotes avant d'être déployé sur l'ensemble du continent africain. Il permettra de générer des données détaillées et fiables sur les niveaux d'infestation, la taille des populations adultes et leurs réactions aux écosystèmes locaux et aux méthodes de gestion employées. La collecte de données devra faire l'objet d'une approche normalisée, ce qui supposera notamment l'utilisation d'un modèle standard de piège et d'appât à phéromones et sur le recours à un protocole normalisé aux fins d'évaluation des niveaux d'infestation. Une application mobile utilisée par les agriculteurs, les représentants des communautés et les agents de vulgarisation pour la collecte des données sera améliorée, de façon à être compatible avec les téléphones portables prenant uniquement en charge les SMS.

50. Il sera indispensable de rendre les équipes ou comités nationaux opérationnels pour qu'ils puissent coordonner de manière efficace les mesures de préparation et d'intervention dans le cadre d'un plan d'action d'urgence adapté aux particularités de leur pays. Les activités prévues à cette fin devront être menées en collaboration avec les communautés touchées par des infestations de légionnaires d'automne.

51. La FAO a élaboré un programme d'action quinquennal afin d'aider les agriculteurs, les organisations de producteurs, les institutions publiques compétentes en matière d'agriculture, les pouvoirs publics et les partenaires du développement à relever rapidement les défis posés par l'infestation de champs exploités par des petits producteurs par la chenille légionnaire d'automne en Afrique. Le coût total de ce programme est estimé à 87,550 millions d'USD.

52. Au niveau national, la FAO facilitera les interactions entre les pays et leurs bailleurs de fonds bilatéraux. Au niveau régional, une table ronde des donateurs sera organisée en partenariat avec la Commission de l'Union africaine et d'autres parties prenantes régionales intéressées afin de trouver des ressources pour les activités qui devraient être exécutées à moyen et à long termes dans le cadre du programme.